



République Française

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|---|--|
| N°2026/AVR/044 | OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LES PATIOS » ET AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LE CHÂTEAU » |
| <u>Date du conseil municipal</u> 09/04/2026 | |
| <u>Date de la convocation</u> 02/04/2026 | |
| <u>Date de l'affichage</u> 02/04/2026 | |

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Clotilde LAGOUTTE, Maire, en suite des convocations adressées le deux avril deux mille vingt-six.

Étaient présents :

Clotilde LAGOUTTE, Maire

Abdelhakim LACHHAB, Maureen BONNET-KHOULDI, Michel BILLOUT, Pascale DESPLATS, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Voahangy HUÉ, Mohamed NOURO, Sylvie GALLOCHER, Maires-adjoints.

Julien BOUDET, Ijou HAMMOUTI, Dramane TRAORE, Mohammed KHERBACH, Prescilia HENRY, Lucie BOURELY, Romaine BOKASSA-KIBOZI, Adama OUATTARA, Catherine MOLINA, José MORILLA, Frédérique HOUREUX, Gérard ESNAULT, Pascal BOURGET, Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER, Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA, Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES, Conseillers municipaux.

Maureen BONNET-KHOULDI a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260415-DEL-2026-044-DE
Date de télétransmission : 15/04/2026
Date de réception préfecture : 15/04/2026

DELIBERATION

OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD « LES PATIOS » ET AU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE « LE CHÂTEAU »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il convient de renouveler la composition du conseil d'administration au sein de l'EHPAD « Les Patios », et de la « Résidence Autonomie « Le Château » suite au renouvellement du conseil municipal,

CONSIDERANT qu'il convient de désigner les membres au conseil d'administration de l'EHPAD « Les Patios » et au conseil de la vie sociale de la « Résidence Autonomie « Le Château »

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a décidé de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour les cas où les textes ne prévoient pas expressément un vote à bulletin secret,

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
à l'**UNANIMITÉ** par 22 voix **POUR**
7 **ABSTENTIONS** (Nolwenn LE BOUTER, Fabrice HOULIER,
Catherine LORMANN-D'HOKER, Jules NOUGA NOUGA,
Isabelle WALCZYNSKI, Stéphane MOLINES, Angélique RAPPAILLES)

ARTICLE 1 : Désigne les membres du conseil d'administration pour l'EHPAD « les Patios » suivants :

| Président de droit | Titulaires |
|--------------------|------------------------|
| Maire | Mme LAGOUTTE Clotilde |
| | M. ESNAULT Gérard |
| | Mme Frédérique HOUREUX |

ARTICLE 2 : Désigne les membres du conseil de la vie sociale pour la résidence autonomie « le Château » suivants :

| | Titulaires |
|----------------------------------|--|
| Représentants de la municipalité | M. ESNAULT Gérard M. LACHHAB Abdelhakim |

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

La Maire

Clotilde LAGOUTTE

Le secrétaire de séance

Maureen BONNET-KHOULDI

Certifié exécutoire compte-tenu de la télétransmission en
Sous-Préfecture

le 15 MARS 2026

Et de la transmission ou notification et de la publication le

La Maire,

15 MARS 2026

Clotilde LAGOUTTE

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20260415-DEL-2026-044-DE

Date de télétransmission : 15/04/2026

Date de dépôt en préfecture : 15/04/2026

Tribunal Administratif peut être saisi par

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire
auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, le
l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr